

PRESCRIPTIONS DE MONTAGE RENOVATION DE CHEMINEE

Basées sur la norme NBN B61-002, dossier technique ARGB NBN B61-002 et fiches techniques ARGB.



Obligations de montage

Obligations en ce qui concerne le conduit de cheminée existant

1. Nettoyer complètement au préalable le conduit existant que vous souhaitez utiliser.
2. Le canal d'évacuation peut seulement être placé dans un conduit ou une cheminée qui était utilisé au préalable pour l'évacuation des gaz de combustion d'un ou de plusieurs appareils au gaz.
3. Avant d'utiliser le conduit comme passage pour l'amenée d'air ou l'évacuation, il est nécessaire d'en contrôler l'étanchéité.
4. Le conduit doit être résistant au feu qui surviendrait dans l'environnement, ce qui peut se faire en utilisant les matériaux suivants :
 - au moins une demi-épaisseur de brique ;
 - cheminée en pierre et cheminée en béton ;
 - conduit en ciment fibré ;
 - canal d'évacuation des fumées existant en métal

Obligations en ce qui concerne les conduits installés

5. Le conduit d'évacuation des fumées doit être réalisé en matériau synthétique ou inox rigide ou flexible, ou être constitué de buses en aluminium rigide ;
6. Monter chaque canal d'évacuation et sa pièce terminale conformément aux prescriptions d'installation du fabricant ;
7. Soutenir le culot de chaque canal introduit de façon à ce que le poids du canal et de sa pièce terminale ou de la couverture de cheminée soit supporté par le support
8. Centrer l'évacuation des fumées et / ou le canal d'amenée d'air au moins tous les 2 mètres et à hauteur de chaque raccorde-ment à un appareil
9. Veuillez à une fixation solide du canal d'évacuation dans la pièce terminale ou la couverture de cheminée
10. Veuillez à une bonne étanchéité à l'eau entre le passage de l'évacuation et / ou le conduit d'amenée d'air et le toit ou la terminaison de la cheminée
11. Monter chaque canal d'évacuation et éventuellement chaque conduit d'amenée ou encore chaque ventouse concentrique (amenée et évacuation) conformément aux prescriptions d'installation du fabricant.

Obligations en ce qui concerne l'amenée d'air comburant, la ventilation du conduit de cheminée ou la ventilation de la chaufferie


12. L'espace disponible pour l'amenée d'air comburant doit être assez grand, en fonction de la forme du conduit et de la surface de la coupe transversale du canal d'amenée sur toute la hauteur de la cheminée :
 - Pour les canaux d'évacuation en sous-pression (tirage naturel), la surface restante pour l'amenée d'air doit être au moins égale à 1,5 fois la somme des surfaces des conduits installés
 - Pour les canaux d'évacuation en surpression; la surface restante pour l'amenée d'air doit être au moins égale à 2,25 fois la somme des surfaces des conduits installés
13. Les ouvertures de prise d'air d'une pièce terminale doivent dépasser d'au moins 30 cm du toit ou être protégées d'un chapeau pour éviter que la neige ou de l'eau de pluie ne s'y introduise.
14. Pour les installations de type B, contrôler l'amenée d'air selon les normes en vigueur

Techniques de montage non-autorisées

15. Dans le conduit, on ne peut installer aucun autre tuyau ou câble à côté du canal d'amenée ou d'évacuation des fumées.
16. L'appareil ne peut être raccordé à une cheminée qui au préalable aurait servi pour l'évacuation d'un appareil à combustible solide ou liquide.

Plaque signalétique

17. La plaque signalétique fournie avec le kit est à remplir et à installer à côté de l'appareil raccordé.

	Rolux / Rénox / Chemilux
CE <input type="checkbox"/> EN14471 H1 W 2 O00 <input type="checkbox"/> EN14471 H1 W 2 O20	
Rookgasttemperatuur / Temperature fumée / Flue temperature	max. 120 °C
Diameter / Diamètre / Diametermm
Afstand tot brandbare materialen / Distance aux matériaux combustibles / Distance to combustiblesmm
Installateur / Installateur / Installer
Datum / Date / Date
Fabrikant / Fournisseur / Supplier	Ubbink



Ubbink International

@ info@ubbink.com • www.ubbink.com

Copyright © 2023 Ubbink | Content is subject to change without notice; no liability for errors and misprints.
Availability and configurations may differ per country | UB-2023-10-V01

100000072144